

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

Qu'est-ce que programme ERASMUS+
pour l'enseignement supérieur ?

Il contribue à la réalisation d'un espace européen de l'enseignement supérieur en poursuivant plusieurs objectifs dont :

- l'amélioration de la qualité et le renforcement de la dimension européenne de l'enseignement supérieur
- l'accroissement de la mobilité des étudiants, des enseignants et du personnel universitaire
- le renforcement de la coopération multilatérale
- la transparence et la reconnaissance des qualifications acquises
- l'internationalisation des établissements supérieurs européens

Il favorise, au sein du Lycée et Campus Saint Joseph, les actions de mobilité en Europe et à l'international pour les étudiants (périodes de stage), le personnel enseignant, ainsi que l'ensemble des personnels des établissements d'enseignement supérieur.

Pour participer aux différentes actions du programme, les établissements d'enseignement supérieur doivent être titulaires de la Charte ERASMUS+ pour l'Enseignement supérieur (ECHE).

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'une bourse Erasmus+ spécifique, en complément de leur bourse de mobilité qui prendrait en charge leurs frais supplémentaires engendrés par leur séjour en Europe (jusqu'à 100% des frais réels encourus).

La reconnaissance des mobilités & le système ECTS (European Credits Transfer System) : Créés en 1988 par l'Union Européenne, les ECTS ont pour but de faciliter l'harmonisation et la reconnaissance académique des études à l'étranger.

Le crédit ECTS est proportionnel au volume de travail à fournir par l'étudiant et permettent de mesurer le niveau atteint.

La réussite au BTS permet l'obtention de 120 crédits ECTS.